

Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 13 décembre 2018

Commune de La Marolle en Sologne

Nombre de conseillers

- en exercice : 10 L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à vingt heures, le Conseil
- présents : 9 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
- votants : 10 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
- absents : 1 Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation : 06/12/2018 **Présents** : Mmes Rachel GRIVEAU, Evelyne ROBERT, Séverine CRESPEAU
06/12/2018 MM Eric FASSOT, Olivier MARDESSON, Stephan JONETTE, Alain MAUPEU, Alix THILLIER,
Date d'affichage : 06/12/2018 Jean-Louis LANSIER
Absents excusés : Aurélie JOUSSET, a donné pouvoir à E. Robert

ORDRE DU JOUR

1. Approbation compte-rendu CM du 12 novembre 2018
2. Délibérations :
 - RODP Orange
 - RODP Travaux Enedis
 - RIFSEEP (sous réserve accord CDG)
3. Compte-rendu de rencontre avec le Président du Conseil Départemental sur le devenir de l'ancienne maison de retraite
4. Devis divers (Stores, barrières, radar pédagogique)
5. Installation d'un NRO : point de situation
6. Eglise
7. Projets 2019
8. Questions Diverses dont :
 - Vœux
 - PLUi : avancement

Secrétaire de séance : Mme MENEAU Gabrielle, secrétaire de mairie

Approbation du compte-rendu du CM du 12/11/2018:

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

43-2018 : Redevance Orange (opérateur télécommunications) pour occupation du domaine public - année 2018

Le conseil municipal fixe le montant de la redevance 2018 à percevoir d'Orange dans le cadre de l'occupation du domaine public (décret n°2005-1676 du 27.12.2005 article R20-53).

Tarifs :

Km aérien : 52.38 € - Km en sous-sol : 39.28 € - Emprise au sol au m²: 26.19 €

Redevance 2018 :

Le patrimoine total comptabilisé au 31/12/2017 est le suivant :

12,719 km aériens soit 666.22 €

4,989 km en sous-sol soit 195.97 €

0 m² soit 0 €

TOTAL 862.19 €

En application de l'article L.2322-4 du CG3P, le montant total des redevances dues par l'opérateur est arrondi à l'euro le plus proche. Le montant de la redevance 2018 pour cette occupation du domaine public est donc de 862 €.

44-2018 : Redevance Enedis pour occupation provisoire du domaine public - année 2018

M. le Maire donne connaissance aux membres du Conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Il propose au Conseil :

- De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz

45-2018 : création de poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe

- Vu le Code général des Collectivités territoriales
 - Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
 - Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.
 - Vu le budget communal
 - Vu le tableau des effectifs
 - Vu le tableau d'avancement de grade 2019 validé par la Commission Administrative Paritaire en date du 25/10/2018 et le ratio d'avancement de grade fixé à 100% après avis favorable du Comité technique en date du 11/09/2018
 - Considérant que l'actuel adjoint technique est admissible pour la nomination au grade supérieur au titre de l'ancienneté,
- Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

1 - La création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h) à compter du 1^{er} janvier 2019. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

2 - De modifier ainsi le tableau des effectifs.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

RIFSEEP : l'accord du CDG n'ayant pas été reçu en temps et en heure, cette décision est reportée.

Le Maire donne un compte-rendu de la rencontre avec Nicolas PERRUCHOT, président du Conseil Départemental, et les services culturels du CD, au sujet du devenir de l'ancienne maison de retraite. Tout projet social ayant été suspendu faute de moyens permettant d'en assurer les frais de fonctionnement, engagement est pris pour une réflexion autour d'un projet culturel.

Une visite des locaux avec les services concernés aura lieu en janvier.

Il est proposé par exemple de conserver la longère pour réaliser des logements locatifs et de réaménager le grand bâtiment pour un projet à vocation culturelle, éventuellement en lien avec l'UCPS, actuel occupant des lieux.

Devis :

Concernant le devis reçu pour les stores de la deuxième classe, il est accepté pour la totalité, à réaliser au début du printemps 2019.

Concernant le devis pour les barrières de l'école, demandé suite à la visite de conseil en sécurité menée par la gendarmerie, le débat s'instaure sur la pertinence de telle ou telle installation. Le sujet est complexe et mérite une réflexion plus avancée. Il est également discuté la possibilité de poser des films occultants et un interphone.

Concernant le radar pédagogique, la réflexion se poursuit sur le meilleur système à adopter (batteries, branchement fixe, alimentation solaire ?...). Le coût peut-il être financé par une subvention issue des amendes de police ? Peut-on obtenir un devis d'un autre fournisseur ?

Installation d'un NRO

M. le maire a reçu MM. Grève du Conseil départemental et Palluault de l'entreprise TDF et leur a fait part des réticences concernant le premier terrain envisagé, et la nécessité de trouver un autre lieu pour cette installation. Il a souligné l'incohérence du calendrier de mise en service de la fibre, qui prévoit deux ans de décalage entre deux secteurs de la commune, ainsi que la piètre qualité de réception de la téléphonie mobile sur le village, quels que soient les opérateurs, ce point n'étant pas en lien avec le déploiement de la fibre, mais étant partiellement du ressort de l'entreprise TDF.

Les travaux à l'église se terminent. M. Maupeu fait le point des derniers ajustements qui restent à faire. Tout devrait être opérationnel à fin décembre.

Une inauguration sera programmée au printemps, en accord avec la paroisse (messe).

Un devis a été demandé pour sécuriser la couverture (chutes ponctuelles de morceaux de tuiles)

Les projets 2019 sont évoqués :

Réfection du Chemin des Roberdières (demande de DSR effectuée)

Etude des équipements sécuritaires à l'école

Peut-on bénéficier de la DETR sur un projet de défense incendie ?

QUESTIONS DIVERSES :

- Compte-rendu du dernier Conseil d'école : Mme Griveau retrace la séance qui a été très longue. Le point est fait sur les effectifs. Un courrier a été envoyé par les enseignantes à l'inspection académique au sujet du comportement des élèves qui se dégrade très fortement. Beaucoup de questions des parents d'élèves dans une ambiance très tendue. Le compte-rendu complet est affiché aux écoles.
- Vœux du Maire le 11 janvier 2019 à 18h30.
- PLUi : un courrier est envoyé aux propriétaires hors zone U pour recenser les éventuels projets à 10 ans.
- Il est noté des problèmes d'humidité dans les logements rue des Puits et Presbytère
- Demande d'indemnité de la Trésorière : question à reporter après une rencontre
- Les colis aux Anciens ont été réalisés par Mme Griveau pour une distribution imminente.
- M. Maupeu retrace la dernière réunion au Syndicat de Pays Grande Sologne :
 - Le nouveau Président, Pascal BIOULAC, a relancé le sujet du SCoT, dossier difficile à mener en raison des propositions trop restrictives du bureau d'études. La prochaine réunion est prévue le 9 janvier.
 - P. Goubert a fait le point sur les subventions versées par le Pays et abordé le sujet de la désertification médicale.

SEANCE LEVEE A 22 h 20

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Séverine CRESPEAU	Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Stéphan JONETTE
Aurélie JOUSSET	Jean-Louis LANSIER	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Evelyne ROBERT	Alix THILLIER		